



PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée le 7 juillet 2009.

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* publié le 17 juin 2008 retient, parmi les menaces principales pesant sur le territoire national, les attaques informatiques. L'usage généralisé des technologies de l'information et de la communication ainsi que l'utilisation croissante des réseaux dans le fonctionnement de la société font de la prévention et de la réaction face aux attaques informatiques une priorité majeure de nos dispositifs de sécurité nationale. Cette nécessité a été soulignée par plusieurs rapports, notamment ceux du député Pierre LASBORDES et du sénateur Roger ROMANI.

Pour renforcer la cohérence et la capacité propre des moyens de l'État en matière de sécurité des systèmes d'information, à l'instar des principaux partenaires de la France, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* prévoit la création d'une agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Cette agence relève du Premier ministre et est rattachée au secrétaire général de la défense nationale.

Un an après la parution du *Livre blanc*, le décret publié au *Journal Officiel* le 8 juillet 2009 crée l'ANSSI à la suite d'une mission de préfiguration mise en place dès le 1^{er} janvier 2009. Cette agence se substitue à l'actuelle direction centrale de la sécurité des systèmes d'information (DCSSI) tout en renforçant les compétences, les effectifs et les moyens.

La création de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est une étape marquante dans la mise en place progressive d'une capacité de protection renforcée des systèmes d'information sensibles français.

L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information a notamment pour mission :

- de détecter et réagir au plus tôt en cas d'attaque informatique, grâce à la création d'un centre opérationnel renforcé de cyberdéfense, actif 24 heures sur 24, chargé de la surveillance permanente des réseaux les plus sensibles de l'administration et de la mise en œuvre de mécanismes de défense adaptés ;
- de prévenir la menace : l'agence contribuera au développement d'une offre de produits et de services de confiance pour les administrations et les acteurs économiques ;
- de jouer un rôle permanent de conseil et de soutien aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale ;
- d'informer régulièrement les entreprises et le grand public sur les menaces et les moyens de s'en protéger, en développant une politique de communication et de sensibilisation active.